

Règlement d'ordre intérieur

applicable aux Plaines de vacances d'ideji ASBL

L'inscription à ideji entraîne l'acceptation par les enfants et leurs parents (ou la personne investie de l'autorité parentale) du présent règlement d'ordre intérieur.

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre(vos) enfant(s) aux plaines de jeux organisées par ideji .

Comme chaque année, toute notre équipe est heureuse de les accueillir et met tout en oeuvre pour rendre leur séjour inoubliable et riche en activités.

Une bonne organisation ne se conçoit toutefois pas sans le respect de certaines règles, desquelles découlent des droits et des obligations tant pour les organisateurs que pour les participants.

Nous vous remercions de prendre connaissance des recommandations reprises ci-dessous ainsi que de notre projet pédagogique, afin que ces moments de détente pour votre/vos enfant(s) se déroulent dans les meilleures conditions.

1. Le cadre d'accueil

Les animations vacances d'ideji sont réalisées sous l'égide de l'Echevinat de l'Enseignement de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre. Elles sont agréées et subsidiées par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) et reconnues comme Centre de Vacances par la Communauté française.

Concrètement, ideji organise des stages multiactivités pour les enfants entre 2 ½ ans et 12 ans, dans quatre écoles communales de Woluwe-Saint-Pierre, à chaque période de vacances scolaires (Congés de détente, de Printemps, d'été, d'Automne et d'Hiver). Ces activités s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique et dans l'esprit des centres de vacances reconnus par l'ONE. Tous les enfants (de Woluwe-Saint-Pierre et des autres communes) sont les bienvenus, dans la limite des places disponibles.

Les enfants inscrits sont répartis dans des groupes en fonction de leur âge. Cette répartition se fait de la manière la plus homogène possible selon la date de naissance des enfants. Cependant, nous pouvons procéder à certains changements et ajustements en fonction du nombre d'inscrits.

Afin de garantir des animations de qualité et d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants, nous respectons scrupuleusement les normes d'encadrement établies par l'ONE, c'est-à-dire :

- Enfants en-dessous de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants¹
- Enfants au-dessus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Les animateurs et coordinateurs des plaines de vacances ont minimum 18 ans et sont pour une majorité d'entre eux formés à l'animation ou en cours de formation. Ils sont les garants du bon déroulement des activités, de l'amusement et de la sécurité des enfants.

¹ **Attention pour les plus jeunes de nos participants** : nous ne sommes pas en mesure d'accueillir des enfants qui portent des langes .

1.1 Les lieux d'accueil

Inscription à la semaine :

- Ecole de Joli-Bois (pour les enfants de 7 à 12 ans) : Val des Epinettes n°3
- Ecole de Stockel (pour les enfants de 3 à 12 ans) : rue Henri Vandermaelen n°61
- Ecole du Chant d'Oiseau (pour les enfants de 3 à 12 ans) : avenue des Frères Legrain n°98

Inscription à la semaine ou à la journée :

- Ecole du Centre (pour les enfants de 2 ½ à 6 ans) : avenue Charles Thielemans n°30

1.2 Les tarifs

1.2.1 Le stage

Le prix pour une semaine de stage est de à 75€.

Pour les inscriptions à la journée à l'école communale du Centre, le prix est de 17€ par jour.

1.2.2 La garderie

Le prix du stage comprend également la garderie du matin à partir de 8h00 et celle du soir jusque 18h00.

1.2.3 Le repas chaud

Un service repas chaud vous est proposé pour un montant de 20€ par semaine. Nous faisons appel à un traiteur, nous n'avons donc aucun pouvoir de décision sur le menu proposé. Celui-ci peut nous être demandé la semaine précédent le stage.

Tous les frais liés à la participation de votre enfant doit être payé au plus tard 15 jours calendrier avant le début du stage. En cas de non-respect de ce délai, l'ASBL ideji se réserve le droit de supprimer l'inscription de votre enfant, sans notification.

2. Les horaires

Les activités se déroulent du lundi au vendredi (hors jours fériés), de **9h00 à 17h00**.

Les enfants sont accueillis entre 8h00 et 9h00. Le départ des enfants s'effectue entre 17h00 et 18h00.

Enfin, si pour une raison exceptionnelle, vous deviez "manquer" le lancement des activités (9h00) ou que votre enfant devait partir avant la fin des activités (17h00), nous vous demandons de vous présenter entre 12h et 14h, et ce, toujours en concertation avec le coordinateur de l'école et l'animateur du groupe, afin de vous assurer de leur présence ou non dans l'école.

2.2 Les retards

Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs concernant ce point. Il est **absolument nécessaire d'être ponctuel**.

- **les retards du matin** (arrivée au-delà de 9h) compromettent le bon déroulement des activités. Dès lors, en cas de retard excessif et/ou répété, il vous sera demandé de prendre soin de votre/vos enfant(s) jusqu'à midi et de revenir à ce moment. Pour des mesures évidentes de sécurité relatives aux normes d'encadrement, un enfant en retard dont le groupe est de sortie ne peut intégrer un autre groupe.

- **les retards du soir** (arrivée au-delà de 18h). Dans ce cas, ce retard est prévisible et il vous est possible de l'anticiper. Nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau (une permanence téléphonique est organisée jusqu'à 18h au 02/772 70 20), afin que nous puissions en informer l'animateur présent et éventuellement prendre le relais auprès de ce dernier. **Dans tous les cas, il vous sera demandé une indemnité de retard de 5€ par quart d'heure entamé.**

3. Les formalités administratives

3.1 Première inscription

La première inscription se déroule dans nos bureaux (rue au Bois n°11 à Woluwe-Saint-Pierre), **chaque mercredi entre 12h et 18h**. Il vous est demandé de compléter au préalable la fiche signalétique de votre enfant (vous pouvez la retrouver sur notre site internet ou sur simple demande par mail).

Pour cette occasion, merci de vous munir **de la carte d'identité ou au moins du numéro de registre national** de l'enfant inscrit, des **dernières dates de vaccination tétanos**, ainsi que des **coordonnées du médecin traitant**.

3.2 Remboursement éventuel

Un remboursement pour cause de maladie ou d'annulation est possible moyennant le respect de certaines conditions.

- Dans tous les cas, le remboursement concerne uniquement les absences d'une semaine entière. Toute semaine entamée est dûe. Les remboursements seront effectués par virement. **Dans tous les cas, ideji conserve 25% de la somme pour frais administratif.**
- En cas de désistement, toute demande de remboursement devra être adressée par écrit à l'ASBL ideji. Cette demande ne sera prise en compte que si elle parvient à l'association au moins 14 jours calendrier avant la date de début de stage de l'enfant.
- En cas de maladie, le remboursement ne sera effectif que sur présentation du certificat médical, transmis à l'ASBL endéans les 24h et uniquement pour une absence d'une semaine complète.

3.3 Assurances

Les enfants sont assurés en dommages corporels. Notre assurance ne couvre pas les dégâts matériels (bris de lunettes, vêtements...). Il s'agit d'une assurance complémentaire que vous devez vous-même contracter, si vous l'estimez nécessaire.

ideji ASBL s'engage à couvrir les participants à ses plaines de vacances par contrat d'assurance en responsabilité civile et dommages corporels.

3.4 Attestations de participation

Les attestations de participation destinées à la mutuelle et/ou à joindre à la déclaration fiscale sont envoyées automatiquement par email dans le courant du mois de mars de l'année suivant le stage. Ces documents récapitulent les semaines d'animation auxquelles votre enfant a participé ainsi que les frais y étant liés (sauf les frais liés aux repas chauds, qui ne sont pas déductibles fiscalement) engendrés sur l'année civile écoulée.

4. Conseils vestimentaires

Nous vous suggérons de recourir de préférence à des vêtements confortables, adaptés à **tous types d'activités** et à la **saison correspondante**, et qui ne craignent pas d'être salis. En cas de pluie, veste et chaussures imperméables sont de rigueur. (Prévoir une paire de chaussettes de rechange si les pieds sont mouillés).

Il est également conseillé de marquer les effets personnels du nom des enfants ("nominettes"). En cas d'oubli, les vêtements sont collectés en fin de semaine et ramenés dans nos bureaux. Après un mois, les vêtements non récupérés sont réutilisés par ideji comme vêtements de rechange ou redistribués auprès d'un organisme de collecte de vêtements.

5. Règles de sécurité

- Aucun enfant ne sera autorisé à partir avec des personnes "étrangères" sans une autorisation écrite et préalable des parents. Nous nous réservons le droit de vérifier l'identité des personnes.
- Les personnes entrant et sortant de la plaine de jeux doivent veiller à bien fermer la/les barrière(s) pour des raisons de sécurité.
- Les parents sont tenus de récupérer les effets personnels de leur(s) enfant(s) en fin de journée.
- Aucun jeu personnel, quel qu'il soit, ne sera toléré sur les plaines de jeux.
- Aucun enfant ne doit être en possession d'argent de poche, de GSM ou de gadgets électroniques, ni de bijoux ou objets de valeur. Ideji décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Les enfants faisant preuve de mauvaise volonté, non respectueux des consignes et directives ne seront plus acceptés au sein des plaines ; un avertissement préalable sera bien entendu donné aux parents.
- Pour le bon déroulement de la plaine et pour la facilité de tout un chacun, différents avis sont affichés sur des panneaux. Il est important que vous lisiez et preniez en compte ces avis.

6. Ce qu'il faut emporter lors du stage

- des vêtements adaptés à la météo
- des vêtements de rechange pour les plus petits
- un sac à dos en cas de sortie
- une petite bouteille d'eau ou une gourde
- dans le cadre de déplacements à l'extérieur (visite de musées, piscine,...), merci de prévoir un abonnement STIB (entre 6 et 12 ans, l'abonnement STIB est gratuit mais obligatoire. Pour plus d'informations : <http://www.stib-mivb.be/>)
- l'abonnement piscine de Sporcity pour ceux qui l'ont.